

REGLEMENT EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION TEMPORAIRE D'UN EQUIPEMENT PUBLIC

APPEL A CANDIDATURE

*Pour l'installation et l'exploitation temporaire d'un espace bar et
petite restauration dans l'équipement de spectacle
« LA SALICORNE »*

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LE 22/09/2025 à 12H



SOMMAIRE

1.- PERSONNE PUBLIQUE	3
1.1 - Nom et adresse de la personne publique	3
1.2. - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues	3
2.- OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
3.- DELAIS ET DUREE DE L'OPERATION	3
4. - DATE LIMITE DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET L'OFFRE	4
5.- CONDITIONS DE LA CONSULTATON	4
5.1.1 Dossier de consultation	4
5.1.2. Visite	4
5.2. Présentation des offres.....	4
5.3. Modalités de remise des plis et sélection d'un candidat.....	4

1.- PERSONNE PUBLIQUE

1.1 - Nom et adresse de la personne publique

Nom de l'organisme : Mairie de Saujon	Représentée par Monsieur le Maire PASCAL FERCHAUD
Adresse : Place Gaston Balande. BP 108	Code postal : 17 600
Ville : SAUJON	Pays (autre que la France) :
Téléphone : 05 46 02 80 07	
Adresse de courrier électronique : evenementiel@mairie-saujon.fr	www.saujon.fr

1.2. - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement **par e-mail** à evenementiel@mairie-saujon.fr

2.- OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est organisée en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation et d'exploitation temporaire d'un équipement public de type salle de spectacle, pour la partie bar et espace de convivialité intérieur et extérieur avec proposition de petite restauration. (Présence obligatoire sur les **XX dates** de spectacles – voir annexe).

Cette attribution se fera à titre onéreux.

Une expérience dans le service de type bar et petite restauration est demandée.

Un travail en circuit court valorisant les produits du territoire est vivement souhaité (propositions de produits locaux : boissons soft, bières et vins, produits de dégustations et de bouche...etc.).

Des propositions d'animations artistiques pour et autour du bar et de l'espace de convivialité, en cohérence avec la fonction du site sont souhaitées.

L'équipement nécessaire au service et à l'accueil des consommateurs pour le bar et l'espace de convivialité est à la charge du candidat.

Une proposition d'ambiance décorative ou scénographique est souhaitée. Mise en place par le candidat pour la période d'exploitation, elle ne devra pas intégrer de mobiliers publicitaires et sera mobile et démontable. Aucune modification structurelle des équipements existant dans la salle de spectacle ne sera autorisée.

3.- DELAIS ET DUREE DE L'OPERATION

La convention d'occupation sera consentie à compter du 01 octobre 2025 au 29 juin 2026

Durant cette période, la saison d'exploitation obligatoire est fixée sur les dates d'évènements organisés par la Ville au sein de l'équipement.

L'occupant disposera d'une semaine avant le début de l'exploitation pour l'installation des lieux en prenant en compte les contraintes des évènements organisés dans l'équipement.

L'occupant disposera d'une semaine après la fin de l'exploitation pour démonter ses installations en prenant en compte les contraintes des évènements organisés dans l'équipement

Le bar et l'espace de convivialité seront ouverts pour exploitation et service aux dates définies par le calendrier des programmations transmis en annexe, à partir de 12h jusqu'à 00H30 au plus tard

4. - DATE LIMITE DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET L'OFFRE

Date limite de réception des offres : LE 22/09/2025 à 12H

5.- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

5.1.1 Dossier de consultation

Le dossier remis aux candidats comprend :

- Le présent règlement de la consultation
- Plan du site d'implantation, photos

5.1.2. Visite

La visite est possible avec accompagnement de la part de la Ville, sur rendez vous auprès du service compétent

5.2. Présentation des offres

Les candidats remettront les documents suivants à l'appui de leur offre :

- Le règlement de consultation signé
- Une lettre de motivation faisant état de l'expérience du candidat dans le domaine du débit de boisson et de la petite restauration (CV, attestation etc...)
- Une note présentant :
 - Les dispositifs et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exploitation (Moyens techniques et humains affectés à l'exploitation de l'espace)
 - Une présentation de l'ambiance des lieux (habillage et décoration du site) en lien avec la fonction du lieu.
 - La qualité du service notamment la gamme des produits en favorisant, en priorité, les produits locaux, la politique tarifaire, les animations artistiques ponctuelles proposées, la prise en compte du développement durable
- L'avis de situation au répertoire SIRENE ou l'extrait Kbis ou tout moyen de preuve équivalent ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités envisagées ;

5.3. Modalités de remise des plis et sélection d'un candidat

Les offres seront transmises :

- Soit par mail aux adresses suivantes : evenementiel@mairie-saujon.fr , c.bouffard@saujon.fr
- Soit par courrier RAR ou remise contre récépissé à l'adresse de la Mairie de Saujon.

La ville informera les candidats à partir du 25 septembre 2025. Une convention de mise a disposition de l'équipement à titre précaire pour la durée de la consultation sera proposé au candidat, a l'issue.

5.4. Jugement des offres

L'analyse des offres s'effectuera sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
Prestations proposées avec prise en compte de la logique de circuit court pour les produits	50 %
Projet d'ambiance pour le lieu, animations artistiques proposées	30 %
Moyens matériels et humains	20 %
TOTAL	100 %

5.5. Convention ville – candidat retenu et négociations

Il est précisé que l'ensemble des dispositions proposée dans la convention pourra faire l'objet d'une négociation.

La ville de Saujon se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.